



**Communiqué de presse à l'occasion de la
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE
-12 août 2012-
Jeunes et pauvres : un engrenage sans appel ?**

Ce 12 août, Journée internationale de la Jeunesse, est l'occasion pour le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale de rappeler que dans le monde entier, dont la Belgique, de nombreux jeunes connaissent des conditions de vie précaires. En Belgique, 14,8 % des jeunes de 16 à 24 ans vivent sous le seuil de risque de pauvreté (EU SILC 2010). Et on le sait, la pauvreté entraîne un non-respect des droits fondamentaux et en est aussi une conséquence. Dans notre pays, le non-respect de droits tels que le droit à la protection de la vie familiale, le droit à l'éducation ainsi que le droit au travail et à la protection sociale compromet l'avenir des 175.000 jeunes en risque de pauvreté.

- **Droit à la protection de la vie familiale :** la pauvreté met à l'épreuve le droit pour le jeune de grandir dans sa famille. « Il existe par exemple, un risque accru pour les jeunes dont la famille est pauvre de faire l'objet d'un placement en institution ou en famille d'accueil », rappelle Françoise De Boe, Coordinatrice du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. « Celui-ci fragilise souvent les liens familiaux et le réseau social des jeunes, ce qui rend d'autant plus difficile pour eux l'exercice des responsabilités familiales, professionnelles et sociales qui incombent aux adultes ».
- **Droit à l'éducation :** l'école joue un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté puisqu'elle a pour objectif d'assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. Depuis près d'un siècle, l'enseignement a connu un profond processus de démocratisation. Pourtant, ces dernières années, l'école joue moins son rôle d'ascenseur social. Force est de constater qu'en Belgique, aujourd'hui, le système scolaire est inégalitaire et fonctionne trop souvent comme une trieuse qui reproduit voire renforce les inégalités socioéconomiques. En 2008, 21 % des élèves dont les parents vivent sous le seuil de pauvreté ont un retard scolaire, contre 11 % pour les autres¹.
- **Droit au travail et à la protection sociale :** « les jeunes subissent de plein fouet les effets de la précarisation du marché de l'emploi », insiste Françoise De Boe. Nombre d'entre eux s'y insèrent difficilement, tout particulièrement ceux qui ont quitté l'école avant la fin de leur sixième année secondaire et qui ont accumulé un retard scolaire important. Les chiffres sont éloquentes : en 2011, 18,7 % des 15-24 ans sont au chômage, la majorité

¹ Steenssens, Katrien et al. (2008). *Enfants en pauvreté, situation de la recherche scientifique en Belgique, à la demande du Ministre Christian Dupont*, SPP Intégration sociale, GIRep et IGOA, p.36.

étant de faible niveau scolaire². En juin 2012, on compte 50.658 demandeurs d'emploi inoccupés de moins de 25 ans en Belgique³. Une fois insérés sur le marché de l'emploi, ils n'ont souvent pour perspective qu'une succession d'emplois précaires, qui ne permettent pas de se projeter dans l'avenir.

L'attention politique pour les jeunes précarisés est grandissante. Plusieurs chantiers sont en cours en Belgique pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme National de Réforme, tant au niveau fédéral que régional ou communautaire. Malgré cela, certaines mesures politiques pourraient éloigner les jeunes de leurs droits fondamentaux. Ainsi, en matière de chômage par exemple, le renforcement des conditions d'accès au stage d'insertion et aux allocations d'insertion (anciennement : stage d'attente et allocations d'attente) risque d'aggraver la situation des jeunes socialement vulnérables, comme le signale un avis du Conseil National du Travail et du Conseil Central de l'Economie.

« Les jeunes défavorisés sont avant tout des jeunes, qui aspirent à un avenir. Le respect de leurs droits fondamentaux, sans lequel ils ne peuvent que difficilement assumer leurs responsabilités, demande la mobilisation de tous », conclut Françoise De Boe. Dans cette perspective, le Service a formulé, dans son Rapport bisannuel 2010-2011, de très nombreuses recommandations qui sont autant d'étapes vers une plus grande effectivité des droits.

Vous pouvez consulter le rapport bisannuel sur le site internet du service pauvreté : www.luttepauvrete.be

¹ Steenssens, Katrien et al. (2008). *Enfants en pauvreté, situation de la recherche scientifique en Belgique, à la demande du Ministre Christian Dupont*, SPP Intégration sociale, GIREP et IGOA, p.36.

² <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/relatifs/>

³ http://www.rva.be/D_new/Press/Mededelingen/2012_07_20/FR.pdf

² <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/relatifs/>

³ http://www.rva.be/D_new/Press/Mededelingen/2012_07_20/FR.pdf.